



Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

16 -4-34

Jeunesse

Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (L.A.L.P.)

Labellisation de l'Espace Jeunes

Rapport de M. Eric DESREUMAUX,
Conseiller Municipal Délégué

Monsieur Eric Desreumaux, conseiller délégué à la jeunesse, expose au Conseil Municipal les différents dispositifs versés par la CAF dont bénéficie la commune au travers des actions menées par le service jeunesse.

Conditionné par certaines obligations (diagnostic préalable, encadrement renforcé, ouverture minimum, etc.), la labellisation L.A.L.P permet un financement complémentaire du service à destination de la jeunesse.

Ce dispositif, au même titre que tous ceux dont la commune bénéficie, nous engage à produire les éléments quantitatifs et qualitatifs demandés par la CAF afin de vérifier de la conformité des actions.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à signer une convention de partenariat avec la CAF labellisant l'Espace Jeunes en L.A.L.P.

Travaux préparatoires
C.A. du 22 novembre 2016
Commission Générale du 30 novembre 2016



Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

A été fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme.

Le Maire